



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E125298

VALABLE JUSQU'AU 02/11/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/08/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 53 357

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 38274107RC64

Siret : 382 741 007 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0004361 0

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75455.370

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75455.370

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : VELEZ ETABLISSEMENTS

17 RUE BRIGADIER MUSCAR
64100 BAYONNE

Téléphone : 05 59 50 15 62

Portable :

Site Internet : <https://www.ets-velez.fr/>

E-mail : comptabilite@ets-velez.fr

Responsabilité légale :
VELEZ MARC GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/11/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/11/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/11/2020
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	22/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	22/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.